

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 19 août 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 26 Absents excusés : 8 Absents : 4 Votants : 27 (dont un pouvoir)
---------------------------------------	--

PRESENTS :

Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIZAGUET Antoine ; M. BROTTIER Pierre-Emmanuel (suppléant) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme DAMBRINE Frédérique (suppléante) ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; M. MACAIRE Félix ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; Mme PORTET Martine ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; Mme SALVEZ Frédérique ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES :

M. CHABAUTY Gérard est remplacé par M. BROTTIER Pierre-Emmanuel ;
Mme CHABAUTY Viviane est remplacée par Mme DAMBRINE Frédérique ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude ;
Mme. NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;
M. JOZEAU Jacky a donné pouvoir à M. AUBRUN Thomas ;
M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ;

ABSENTS :

M. BICHOT Sébastien ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. ERNOULT Gérard ; M. POUIT Stéphane ;

Secrétaire de séance : M. AUBRUN Thomas

PROGRAMME RE-SOURCES
RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DE
GATINE II – REPONSE A L'AAP PSE DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président expose :

L'Aire d'Alimentation de Captage de Seneuil fait actuellement l'objet d'un Paiement pour Services Environnementaux (PSE) expérimental depuis 2021. Sept exploitations sont engagées dans le dispositif, soit 660 ha sur l'AAC (14%) ce qui est loin devant les autres formes d'engagement (3% de Conversions en Agriculture Biologique et Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques).

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a publié un Appel à Projet (AAP) pour la mise en place de PSE 2027-2031.

Le SEVT souhaite répondre à cet AAP en s'associant à d'autres collectivités de l'eau et déposer un dossier à l'échelle de la Gâtine afin de soutenir l'élevage à l'herbe.

Dans ce nouvel AAP 50% du financement est à la charge des collectivités. Nous estimons que 500 ha de l'AAC (11%) pourraient être engagés dans ce nouveau dispositif. Le montant maximal engagé par le SEVT est estimé à ce jour à 240 000 € pour les 5 années de PSE, soit 48 000 € par an.

Le dossier doit être déposé avant le 15/10/2026.

Plan de financement :

	Montant prévisionnel	Agence de l'Eau Loire Bretagne		Autofinancement SEVT
		Taux d'aide	Aide prévisionnelle	
Total	480 000 €	50%	240 000 €	240 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE le plan de financement
- ✓ AUTORISE le Président à :
 - signer les documents afférents à ce projet,
 - déposer un dossier en réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Bernard GAUFFRETEAU

